Cinquante-sixième année. - N ° 31 A Samedi 12 et dimanche 13 février 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 842

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

907 474 043 RCS Orléans.
SNC KRIGARE.
Forme : Société en nom collectif.
Nom commercial : La Source aux cadeaux.
Capital : 10000 EUR.
Adresse : 1, rue du Fil Soie, 45000 Orléans.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 430000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Exploitation d'un fonds de commerce de presse, journaux, cadeaux, bimbeloterie, enjeux du Pmu et tous jeux exploités par la Française des Jeux ou toute autre société, librairie, papeterie, photocopie, tabletterie, quel est annexé la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local sise au 18 Place Ernest Renan 45100 Orléans ; transfert d'argent ; vente de timbres fiscaux et services associés à l'encaissement Dgfip ; vente de moyens de paiement (carte nickel et autres).
Adresse : 1, rue du Fil Soie, 45000 Orléans.
Précédent propriétaire : 814 525 861 RCS Orléans. **IBATHE.**
A dater du : 23 novembre 2021.
Date d'effet : 3 janvier 2022.
Date de commencement d'activité : 3 janvier 2022.
Publication légale : L'Eclaireur du Gâtinais *du* 2 février 2022.
Oppositions : SARL 1512 notaires 6 place Halma Grand 45000 Orléans pour la validité..
Commentaires : Acquisition d'un fonds de commerce de presse, journaux, cadeaux, bimbeloterie, gérance d'un débit de tabacs, moyennant le prix de 430.000 euros, suivant acte notarié reçu le 03/01/2022 enregistré au SPFE Orléans le 05/01/2022. Adresse du fonds : 1 rue du Fil Soie 45000 Orléans. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du Code de Commerce.